



Quels droits sur un enfant à naître pour des parents séparés

Par **Miss Eden**, le 15/10/2009 à 20:08

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 7 mois (la naissance est prévue pour mi-décembre). Je suis actuellement séparée du père de cet enfant à naître (ça se passait très mal entre mon premier enfant et lui). J'ai fait une reconnaissance anticipée fin août et bien que je ne le voulais pas, le père de cet enfant en a fait une, fin septembre.

Première question : est ce que l'enfant portera mon nom sans que le père est à redire quelque chose ?

Deuxième question : vu qu'il l'a reconnu, je sais qu'il a droit à un congé de paternité mais est ce que moi j'ai le droit de lui interdire l'entrée de ma maison (certes, pas à chaque fois mais un minimum) pour qu'il voit l'enfant ou encore refuser de le lui laisser 2 ou 3 jours alors qu'il ne sera âgé que d'une semaine - 10 jours ? (sans parler d'une question d'allaitement) et si oui, jusqu'à quel âge ? Tout en sachant que je ne veux pas non plus interdire toute relation entre eux (après tout, il a des droits sur cet enfant) mais les limiter, du moins tant que cet enfant ne sera encore qu'un nourrisson.

Et troisième question : je pense que le père voudra faire une résidence alternée (2 jours chez l'un - 2 jours chez l'autre, etc), je ne trouve pas cette solution très stable pour un enfant en bas âge, ai-je le droit de refuser et de le lui laisser qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances ? Que déciderait un Juge des Affaires Familiales, si on en venait à là ?

Je vous remercie du temps que vous aurez accordé à mes questions.

Cordialement,
Miss Eden.

Par **Diane_34**, le 20/10/2009 à 10:58

Bonjour,

Vous avez les mêmes droit, vu qu'il y a eu reconnaissance du père : droit de garde, de visite (donc il peut venir chez vous et réciproquement)et financièrement il peut vous aider si vous en faite la demande.

Le nom sera celui de la première personne qui l'a reconnu sauf accord à l'accouchement. Ne pas vouloir que le nom du père figure sur la filiation, et pour ma part, vouloir renier le père. C'est tout à fait immorale puisque ce n'est pas votre enfant, mais au deux parents!

Vous dites, que le père ne s'entendait pas avec votre fille mais avez-vous fait quelque chose pour que cela s'arrange? Avez-vous dialogué avec eux, pour assainir la situation? Puis, une famille recomposée il lui faut du temps pour s'y habituer à ce changement...

Je trouve tout à fait aberrant qu'une mère, ne veuille pas que son père le reconnaisse!! Quelle décadence, vouloir faire un enfant toute seule! Enfin, on dirait que vous êtes coutumière du faite, puisque vous avez déjà une fille... Je ne vous félicite pas!

Par Miss Eden, le 20/10/2009 à 22:16

Pourquoi me répondre si c'est pour m'insulter. Vous ne connaissais rien de ma vie donc vous n'avez pas à me juger. Mais si c'est des détails que vous voulez, les voila : tout d'abord ma 1er fille a 4 ans et j'étais mariée avec son père, on a divorcé qd elle avait 1 an et demi et il ne s'est pas occupé d'elle jusqu'à Noël dernier où maintenant il la prend un WE de temps en temps (enfin quand ca l'arrange).

Et oui j'ai tout fait pour que entre elle et le pere de l'enfant que je porte, il y ai une bonne entente, tout en sachant que lui aussi a un fils du meme age et que comme bcp d'enfant ils se disputaient bcp mais j'essayais tjrs d'arrondir les angles, je ne disais rien quand il accusait ma fille qd de toute evidence ce n'était pas de sa faute pour qu'il garde une autorité sur elle (comme un pere) mais lui me contredisait tjrs devant son fils donc au bout d'un moment je n'avais plus aucune autorité sur lui (à chaque fois que je lui disais qqc, il me crachais dessus et son pere ne lui disais rien). Alors après avoir fait des efforts mais en voyant qu'il n'y avait rien en retour et que au contraire il continuait à enfoncez ma fille (en gros son fils, c'est le roi et ma fille de la merde) et à la traiter de tous les gros possibles et à la menacer sur sa vie (meme si c'est sur le coup de la colere), là je ne pouvais plus le pardonner. Enceinte ou pas je suis partie avec ma fille...

J'espere que vous y voyez plus clair et qu'à l'avenir, vous eviterez de juger les gens avant de connaitre toute la situation.

Par Diane_34, le 21/10/2009 à 12:08

Miss Eden,

Relisez bien ma réponse au-dessus, je ne vous ais pas insultée!

Je juge en revanche, le fait que vous ne voulez pas que son père le reconnaisse... peu importe les faits que vous lui reproché, vous ne pouvez pas de votre propre chef décider si il peut ou pas être père, se serait un peu présomptueux de votre part.

Vous étiez dans une relation conflictuelle dut à vos enfants, on dirait. Vous lui reproché ces mauvaises réactions face à cette situation particulière d'une famille recomposée. Il a (semble t'il) protégé son enfant tout comme vous je pense... et très maladroitement dépassé vos limites. C'est cela?

Je pense au contraire que vous auriez dut intervenir si vous ne trouviez pas ça juste qu'il dispute votre fille sans motif valable. Si il a agit comme cela c'est qu'il attendait peut être une intervention de votre part... Les hommes réagissent différemment des femmes face à une situation aussi délicate que l'entente entre vos deux enfants et vous deux. Vous avez dut êtes tous les quatres dépassés par cette situation. Il manquait du dialogue dans votre couple et le

résultat ne c'est pas fait attendre et je trouve cela dommage de faire payer le dernier d'un manque de dialogue entre vous deux!

Mais une question me viens, si vous avez fait un enfant ensemble c'est que tout n'était pas si mal entre vous? Ces disputes ne sont pas venu du jours au lendemain... Etiez-vous enceinte lorsque vous vous êtes quitté?